

La Cour de justice de l'Union européenne a décidé ce lundi que la Pologne va devoir payer 500 000 euros par jour d'exploitation de sa mine de charbon à Turów.

En février, la République tchèque a déposé une plainte contre la Pologne devant la Cour de justice de l'Union européenne, estimant que celle-ci viole les règlements de l'UE en accordant une concession pour la poursuite de l'exploitation de cette mine à ciel ouvert, située proche de la frontière.

En mai, la CJUE a ordonné la suspension immédiate de l'exploitation de la mine jusqu'à l'annonce de son jugement. Les dirigeants polonais ont presque immédiatement annoncé qu'ils ne se conformeraient pas à cette décision.

En conséquence, la Cour de justice de l'UE a rendu lundi une ordonnance qui impose une amende de 500 000 euros par jour « à compter de la date de signification à la Pologne de la présente décision et jusqu'au moment où ledit État membre se conforme à la décision du vice-président du Tribunal du 21 mai 2021 ».

Lire nos articles sur [l'affaire Turów](#)

[Du rideau de fer au rideau de charbon en Europe](#)

[La Pologne annonce la fermeture de toutes ses mines de charbon...d'ici 2049](#)

[#ECJ](#): [#InterimMeasures](#) Order - [#Poland](#) ordered to pay the [@EU_Commission](#) a daily € 500,000 fine due to its failing to end the [#lignite](#) mining activities at [#Turów](#) [#coal](#) mine near the Czech border, [#environment](#) [#CzechRepublic](#) (C-121/21 R)

□ <https://t.co/ATb3CgbPxx>
pic.twitter.com/CNVScVrFU8

— EU Court of Justice (@EUCourtPress)